
Samantha CAZEBONNE

Députée des Français de l'étranger
(5^{ème} circonscription)

Amélia LAKRAFI

Députée des Français de l'étranger
(10^{ème} circonscription)

M. Jean-Yves LE DRIAN

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,

Paris, le 18 novembre 2019

Monsieur le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,

L'ampleur des violences conjugales, traduite notamment par une accélération préoccupante du nombre de féminicides dans notre pays, touche également des femmes françaises qui résident à l'étranger et qui se retrouvent particulièrement vulnérables et isolées.

C'est pourquoi nous, députées des Français établis hors de France, avons émis plusieurs propositions dans le cadre du groupe de travail parlementaire impliqué dans le Grenelle contre les violences conjugales. Ces propositions sont issues de rencontres avec des conseillers consulaires, d'associations locales et d'une réunion de travail avec la cheffe de service de la protection des droits des personnes du MEAE, Nathalie Kennedy, et son équipe.

Ces propositions s'articulent autour de trois axes : information, prévention, accompagnement

- Évaluer et renforcer les dispositifs de « première écoute » : **diffuser le numéro d'aide aux victimes d'infractions, très largement méconnu, accessible depuis l'étranger**, piloté par la fédération France Victime en partenariat avec le ministère de la Justice.
- Appuyer le travail engagé par le ministère des Affaires étrangères en matière de **mise en place d'un répertoire par pays recensant les bonnes pratiques, les relais locaux, les lieux et les professionnels ressources**, pouvant être largement diffusé et mobilisé par différents acteurs.
- Appuyer la mise en place **au sein du ministère des Affaires étrangères et du réseau des établissements français à l'étranger d'une formation dédiée sur les violences familiales**, pour mieux les détecter et assurer une « première écoute ».
- Mettre en place **un référent « violences conjugales » dans les consulats**, avec une priorité sur les pays dont la législation et les dispositifs locaux ne permettent pas aux victimes de bénéficier d'une prise en compte.

Samantha CAZEBONNE

Députée des Français de l'étranger
(5^{ème} circonscription)

- Inciter **les entreprises** pourvoyeuses de contrats d'expatriation à mieux **accompagner les situations de séparation à l'étranger**.
- **Favoriser l'accès à l'étranger** des allocations familiales et **des aides à la compensation du non-versement des pensions alimentaires**. Un changement de législation permettant un accès facilité des Français à l'étranger à ces dispositifs (dont l'attribution serait pilotée par les services sociaux des consulats).
- Mettre en place **un réseau d'avocats spécialisés en droit international, consultable gratuitement** par les victimes de violences conjugales.
- **Mieux accompagner le retour en France en travaillant**, sur le modèle France Horizon, **sur les questions de l'hébergement, de l'accompagnement administratif, de l'aide à la réinsertion**, qui constituent des enjeux importants **pour les victimes de violences conjugales à l'étranger dont le retour en France est le dernier recours et intervient souvent dans l'urgence**.

La mise en œuvre de ces mesures, soutenues par l'ensemble des parlementaires du groupe de travail Grenelle des violences conjugales ainsi que par le président du groupe LaREM à l'Assemblée, Gilles Le Gendre, nécessitera des moyens et l'engagement plein et entier de votre ministère. Nous vous savons déjà très impliqué pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment à travers vos actions en faveur de l'éducation des filles ou encore de la diplomatie féministe.

Nous nous tenons donc à votre entière disposition pour échanger avec vous ou votre cabinet au sujet des mesures ici présentées.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, l'expression de nos respects les plus sincères,

Samantha Cazebonne



Amélia Lakrafi

